

urbanisme - architecture - paysage - agriculture

e  
Es  
sonne

a  
Am  
é  
nagement

e  
Ex  
emplaire

# 3

créativité & démarche  
aménagement durable  
projet

# Appel à candidatures départemental

Soutenu par la revue  
**ecologik**  
architecture, ville, société, énergie



Direction Départementale  
des Territoires  
de l'Essonne

**CAUE**  
ESSONNE

Le CAUE 91\* et la DDT 91\*\*  
lancent leur troisième appel à candidatures



essonne aménagement exemplaire

auprès des **maîtres d'ouvrages,**  
**maîtres d'œuvres et collectifs d'habitants**  
afin d'enrichir la connaissance du territoire essonnien  
et **saluer les projets d'aménagements**  
**les plus créatifs, solidaires et durables.**

Cette démarche est conduite avec leurs **partenaires** :

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE  
PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS  
PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE  
UNION DES MAIRES DE L'ESSONNE  
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES D'ÎLE-DE-FRANCE  
AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT ESSONNE-SEINE-ORGE  
MAISON DE BANLIEUE ET DE L'ARCHITECTURE  
LE TRIANGLE VERT DES VILLES MARAÎCHÈRES DU HUREPOIX  
TERRE DE LIENS  
EKOPOLIS

et avec le **soutien** de la revue EKOLOGIK

\* CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESSONNE  
\*\* DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE

## Appel aux réalisations et aux démarches qui font évoluer le territoire !

### Qu'est ce que l'eae#3 ?

- > Un **appel à candidatures** départemental pour encourager l'**inventivité**, la **solidarité** et l'**intelligence territoriale**.

Vous êtes maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres ou un collectif d'habitants. Vous avez un projet ou une démarche d'aménagement, réalisé ou en cours, qui répond à ces critères, candidatez !

- > Un **vecteur de diffusion de ces projets** au service d'un **aménagement équilibré & durable** des territoires.

Les projets ou démarches lauréats seront valorisés par différentes actions :

- Forum autour des projets lauréats
- Articles publiés dans la presse spécialisée
- Visites-débats
- Expositions

**Les projets lauréats seront valorisés  
par le CAUE 91 et ses partenaires**

# Faire émerger des projets reposant sur des critères évolutifs... et une interrogation de fond :

“ Comment mettre en œuvre une démarche durable, inventive et adaptée au territoire de l’Essonne dans un projet d’aménagement ? ”

## critère 1 partage social

Comment garantir une qualité urbaine et un cadre de vie agréable ?

- contribuer au projet collectif, au partage de la rue, de la ville et des territoires, à la mixité sociale et fonctionnelle
- considérer l'espace public comme un lieu de sociabilité, d'expression culturelle
- trouver de nouvelles formes d'habitat et en faciliter l'accès
- installer de nouveaux types d'espaces collectifs : jardins partagés...
- autre\*

## critère 3 pérennité du projet

Comment pérenniser un projet ?

- réutiliser l'existant : faire avec le déjà-là
- permettre un portage à plusieurs acteurs, favoriser les logiques participatives
- maîtriser les coûts de conception, de réalisation et de gestion
- permettre une projection dans l'avenir et favoriser les liens intergénérationnels
- autre\*

## critère 2 valorisation des ressources

Comment intégrer les nouvelles pratiques dans les projets d'aménagement ?

- favoriser la transition énergétique
- recycler le bâti en intégrant des matériaux écologiques
- imaginer de nouveaux modes de gestion pour les espaces verts, naturels et agricoles
- évaluer et gérer l'impact des projets sur la qualité de l'air, de l'eau, la production de déchets..
- autre\*

## critère 4 mutualisation des moyens et des ressources

Pourquoi et comment faire ensemble ?

- prendre en compte, pour chaque projet, les différentes échelles du territoire : du local au métropolitain
- fédérer les acteurs de l'aménagement autour d'objectifs communs et partager les expériences
- promouvoir de nouveaux modes de participation des habitants et les démarches associatives de proximité
- autre\*

# Le jury et les critères de sélection

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement de l'Essonne et la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne ont souhaité mobiliser des acteurs de différents horizons pour participer à l'identification, à la diffusion et à la valorisation de nouvelles pratiques à travers cet appel à candidatures.

## Jury professionnel

Le jury est composé des partenaires\* et de professionnels de l'aménagement.

La diversité des membres du jury permettra de croiser les regards lors de l'analyse des projets en fonction des critères de l'eeae.

## Jury public

Pour cette édition #3, l'eeae ouvre le vote au public.

> Période de vote en ligne : de mars à mi-mai 2013

## Processus de sélection

réception des candidatures	novembre 2012
étude des candidatures	à janvier 2013
présélection de projets par le jury professionnel et mise en ligne pour ouverture au jury public	février 2013
sélection des lauréats eae#3 par le jury professionnel	mars avril 2013
nomination des lauréats et forum autour de leurs projets	juin 2013
visite des projets lauréats, expositions, articles et publications	septembre 2013 à 2014

\* Réponse dans votre candidature

\* Liste des partenaires en seconde ou dernière page de ce document

## Répondre à l'appel

Vos réponses pour enrichir la réflexion,  
encourager les bonnes pratiques !

### Qui peut candidater ?

Cet appel à candidatures est ouvert aux maîtres d'ouvrages et aux maîtres d'œuvres. Ils peuvent être publics ou privés. Il peut également s'agir d'associations, de collectifs d'habitants ou d'un groupement d'acteurs.

Les candidatures doivent concerner des projets ou démarches d'aménagement, réalisés ou engagés depuis moins de 4 ans sur le territoire de l'Essonne.

Ces projets ou démarches doivent reposer sur des principes éco-responsables, des modes de montages opérationnels démocratiques et créateurs de valeurs sociales et économiques.

### Comment candidater ?

#### Les éléments à fournir :

- 1 > Document de présentation du candidat**  
Les modalités de présentation sont laissées à l'appréciation du candidat
- 2 > Document de présentation du projet**  
Note de synthèse du projet (2 pages maximum) permettant de saisir la démarche et le process, les contraintes et les solutions ainsi que tout autre élément pouvant répondre aux critères de sélection (p. 2)
- 3 > Documents graphiques**  
3 photos commentées du projet + plan de situation en vue aérienne (échelle : 1/2000<sup>e</sup> - 1/5000<sup>e</sup>)

Les candidatures  
sont à renvoyer  
avant le  
**31 janvier 2013**

Par courrier  
au **CAUE de l'Essonne**  
Maison de l'Habitat  
1, Bd de l'Écoute S'il Pleut  
91035 Évry

ou en ligne  
**eae.caue91.asso.fr**

Contact renseignements :  
**01.60.79.35.44**  
**eae2012@caue91.asso.fr.**



Direction Départementale  
des Territoires  
de l'Essonne



Direction Départementale  
des Territoires de l'Essonne  
Boulevard de France  
91012 Évry Cedex  
Tél: 01 60 76 34 50  
[www.essonne.gouv.fr](http://www.essonne.gouv.fr)

CAUE de l'Essonne  
1, boulevard de l'Écoute s'il pleut  
91035 Évry Cedex  
Tél. : 01 60 79 35 44  
Fax : 01 60 78 45 81  
[www.caue91.asso.fr](http://www.caue91.asso.fr)

#### Partenaires de l'eau



Pôle de ressources franciliennes pour l'aménagement et la construction durables

Soutenu par la revue  
**écologik**  
association 1988 - 95000 - 01 60 78 45 81